

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit

Gen-Z Pure Green

Autres noms

Gen-Z Pure Green

Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées

Dispersion de pigments produite pour une utilisation exclusive pour les applications de tatouages permanents. Le produit ne doit PAS être utilisé dans les yeux.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Intenze Product Inc.
215, Rt 17
South Rochelle Park , NJ 07662
201 342 4446

Service clientèle: Intenze Product Inc.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

Téléphone No

1 (800) 222-1222 Association américaine des centres antipoison

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
Aqua Numéro CAS: 0007732-18-5 Numéro CE 231-791-2 Numéro d'index:	25 - 50	Non Classé	
CI 69800 Numéro CAS: 0000081-77-6 Numéro CE 201-375-5 Numéro d'index:	25 - 50	Non Classé	
Hamamelis virginiana, extract Numéro CAS: 0084696-19-5 Numéro CE 283-637-9 Numéro d'index:	10 - 25	Non Classé	
CI 13980 Numéro CAS: 0031837-42-0 Numéro CE 250-830-4 Numéro d'index:	1.0 - 10	Non Classé	
Ammonium Acrylates Copolymer Numéro CAS: propriétaire Numéro CE propriétaire Numéro d'index: propriétaire	1.0 - 10	Non Classé	
Glycerine Numéro CAS: 0000056-81-5 Numéro CE 200-289-5 Numéro d'index:	1.0 - 10	Non Classé	
Éthanol Numéro CAS: 0000064-17-5 Numéro CE 200-578-6 Numéro d'index: 603-002-00-5	1.0 - 10	Liquide inflammable, catégorie 2; H225	

³¹CLP EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

*PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin Traiter de manière symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Tenir au frais.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhalier les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Stocker conformément à la publication de la National Fire Protection Association NFPA 30, liquides inflammables et combustibles Code. 29 CFR 1910.106 applique à la manutention, le stockage et l'utilisation de liquides inflammables et combustibles.

Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder les conteneurs scellés cas de non utilisation. Conserver hors de lumière directe du soleil.

Matières incompatibles: Aucune information disponible

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000056-81-5	Glycerine	OSHA	TWA 15 mg/m ³ (total dust) TWA 5 mg/m ³ (resp)
		ACGIH	TWA: 3 mg/m ³ (respirable) 10 mg/m ³ (mist)
		NIOSH	---
		National	---
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	TWA 1000 ppm (1900 mg/m ³)
		ACGIH	---
		NIOSH	TWA 1000 ppm (1900 mg/m ³)
		National	---
0000081-77-6	CI 69800	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---
0007732-18-5	Aqua	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---
0031837-42-0	CI 13980	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---
propriétaire	Ammonium Acrylates Copolymer	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---
0084696-19-5	Hamamelis virginiana, extract	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m³ OSHA PEL et 10 mg / m³ ACGIH.

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux

Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau

Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Couleur: According to product specification	État physique: Liquide
Odeur	Characteristic odor	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
pH	Non mesuré	
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non mesuré	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non mesuré	
Point d'éclair	Non mesuré	
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	Non mesuré	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: Non mesuré	Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré	
Densité de vapeur	Non mesuré	
Densité	Non mesuré	
Solubilité dans l'eau	Aucune information disponible	
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammation (°C)	Non mesuré	
Température de dégradation (°C)	Non mesuré	
Viscosité (cSt)	Non mesuré	
Propriétés oxydantes	Non mesuré	
propriétés explosives	Non mesuré	

9.2. Autres informations

VOC (composé organique volatil) < 5 % (w/w)

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées et le contact avec des matériaux incompatibles

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg / kg	Cutané LD50, mg / kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Glycerine - (56-81-5)	23,000.00, Souris - Catégorie: NA	56,750.00, Cobaye - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Éthanol - (64-17-5)	10,470.00, Rat - Catégorie: NA	17,100.00, Lapin - Catégorie: NA	124.70, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
CI 69800 - (81-77-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Aqua - (7732-18-5)	90,000.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
CI 13980 - (31837-42-0)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Ammonium Acrylates Copolymer - (propriétaire)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Hamamelis virginiana, extract - (84696-19-5)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000056-81-5	Glycerine	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Oui; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A3
0000081-77-6	CI 69800	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0007732-18-5	Aqua	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0031837-42-0	CI 13980	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
propriétaire	Ammonium Acrylates Copolymer	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0084696-19-5	Hamamelis virginiana, extract	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
Classification		Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale		---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée		---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation		---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée		---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire		---	Non applicable
Sensibilisation cutanée		---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales		---	Non applicable
Cancérogénicité		---	Non applicable

Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3hr IC50 bactéries mg / l	Biodégradabilité %
Glycérine - (56-81-5)	54,000.00, Oncorhynchus mykiss	1,955.00, Daphnia magna	Non disponible	---	---
Éthanol - (64-17-5)	15,400.00, Lepomis macrochirus	>10,000.00, Daphnia magna	17.921 (96 hr), Ulva pertusa	1,001.00	89.00
CI 69800 - (81-77-6)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---	---
Aqua - (7732-18-5)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---	---
CI 13980 - (31837-42-0)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---	---
Ammonium Acrylates Copolymer - (propriétaire)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---	---
Hamamelis virginiana, extract - (84696-19-5)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	NA1993	NA1993	NA1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Combustible liquid, n.o.s., (Éthanol)	Combustible liquid, n.o.s., (Éthanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: Combustible liquid Sous-classe:	IMDG: Non applicable Sous-classe:	Classe: Non applicable Sous-classe:
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: ;		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	N'est pas applicable		

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contenant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableau des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

16. Autres informations

Date de révision de la 30/11/2022
fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Fin de la FISPQ